



Règlement Concours de Photographies



organisé par l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée :

« Laroque Fête Médiévale »

Objectif

L'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée organise un concours de photographies sur le thème de « Laroque médiévale ».

Ce concours a pour finalité d'exposer de façon temporaire des photos agrandies dans les locaux de l'Office de Tourisme situé à Ganges et de réaliser une exposition avec l'ensemble des photos des participants en mairie de Laroque.

Ce concours est ouvert à tous, professionnels de la photographie ou amateurs.

Conditions de participation

Sont admis à concourir les amateurs et les professionnels. Aucune condition de lieu de résidence ou d'immatriculation particulière n'est requise.

Cependant les amateurs et les professionnels seront classés en deux catégories distinctes et feront l'objet d'un classement séparé.

Dates du Concours

- date de début du concours : Samedi 17 juillet 2010
- date de limite de dépôt des photos : Vendredi 13/08/2010

Thème et descriptif des photographies.

Les candidats devront s'attacher à illustrer la fête médiévale de Laroque.

Les photos devront être remises en couleur, noir et blanc ou sépia, sous formes de tirages papier photo uniquement et agrandies. Aucun fichier informatique, ni diapositive, ni négatif ne sera accepté.

Les montages photos ne sont pas admis.

L'agrandissement des prises de vue est à réaliser au format : **20*30 ou 20*27 (A4)**

Au dos de chaque photo devront figurer :

- le nom et prénom de l'auteur, ainsi que son adresse, numéro de téléphone et e-mail ;
- le titre de la photo ;
- le lieu où la photo a été prise ;
- et la catégorie du photographe : amateur ou professionnel.

Déroulement du concours

- Chaque participant pourra déposer un maximum de 3 photos tout en sachant qu'une seule photo par participant pourra être retenue et primée.
Pour les participants ayant remis plusieurs photos, une première délibération du jury sélectionnera la photo qui sera présentée au concours. Le participant doit être l'auteur de la photographie.
- Les photographies seront à déposer ou à envoyer, au plus tard le 13 août 2010 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Office de Tourisme Cévennes Méditerranée
Plan de l'Ormeau
34190 Ganges

- Le jury, composé de professionnels de la photographie, de membres de l'office de tourisme Cévennes Méditerranée et d'élus de la municipalité de Laroque notera les œuvres en tenant compte de l'esthétique, de l'originalité de la prise de vue, des difficultés techniques, de la créativité, de l'éclairage et du cadrage, de la mise en valeur du patrimoine de Laroque. Enfin, il procédera à la désignation des lauréats. La décision du jury sera irrévocable et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.
- 4 prix seront décernés accompagnés de récompenses :
 - 3 dans la catégorie amateur
 - 1 dans la catégorie professionnel

Les récompenses seront remises le jour de l'ouverture de l'exposition consacrée à l'ensemble des photos des participants. Toutes les œuvres réalisées seront exposées à la Mairie de Laroque.

- Les meilleures photos pourront ensuite être agrandies et exposées de façon permanente dans les locaux de l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée.

Règlementation

L'office de Tourisme Cévennes Méditerranée se réserve le droit d'utiliser les photos déposées pour le concours, dans le cadre d'expositions, salon ou toutes autres manifestations à caractère non commercial, ainsi que sur des brochures, dépliants, articles de presse et guides touristiques. Le nom du photographe restera associé à sa photographie (la demande sera faite au photographe à chaque utilisation).

L'Office de Tourisme pourra demander l'envoi des négatifs ou une copie du support numérique, afin de pouvoir agrandir les photos.

L'Office de Tourisme se dégage de toutes responsabilités concernant :

- le développement et l'agrandissement des photographies ;
- les éventuels dommages portés aux œuvres ;
- dans le cas où des personnes apparaissent sur les photographies, les participants devront s'assurer par eux-mêmes que les photographies sélectionnées ne portent en aucune façon atteinte aux droits des tiers (notamment aux droits des personnes photographiées et au droit de propriété – droit à l'image des biens) et qu'ils ont obtenu de ces derniers toutes les autorisations nécessaires pour les exploitations et usages visés par le présent règlement. En cas de contestation de la part d'un tiers, qu'elle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des participants pourra être recherchée.

Contact et informations

Office de Tourisme Cévennes Méditerranée
Plan de l'Ormeau
34190 Ganges

Tel : 04 67 73 00 56

Fax : 04 67 73 44 57

contact@ot-cevennes.com

www.ot-cevennes.com

Fait à Ganges, le 5 mai 2010